

Le gouvernement du Canada et la femme

CAICP45
32
1984F

P.G. - BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Canada

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984
N° de cat. CP45-32/1984F
ISBN 0-662-92448-7

310-F (1-84)



Centre d'information
sur l'unité canadienne

Canadian Unity
Information Office



Le gouvernement du Canada et la femme

Pour respecter l'engagement qu'il a pris envers toutes les femmes canadiennes, le gouvernement du Canada a créé de nombreux programmes et services visant à assurer la place qui leur revient dans la société actuelle.

La présente brochure, qui fait partie d'une collection publiée par le gouvernement du Canada, donne des renseignements sur un certain nombre de programmes et de services fédéraux qui touchent la femme de près. Il est à souhaiter qu'elle saura être intéressante et utile. Vous trouverez à la fin les renseignements et les adresses nécessaires pour commander les autres titres de la collection.

Note : Cette brochure est également disponible en anglais

Note: This publication is also available in English

Table des matières

	Page
Un emploi à l'extérieur du foyer	1
Si vous cherchez du travail	1
À la portée de tous	3
Perfectionnez-vous	4
Si vous n'avez pas d'expérience	4
Programmes de création d'emplois	5
Bureau de la main-d'œuvre féminine—ministère du Travail	6
« Si la vie vous intéresse »	7
Joignez les rangs de la GRC	7
Vous êtes une travailleuse indépendante	8
La Fonction publique du Canada	9
De plus	10
Action positive	10
Sécurité du revenu	11
Aide à la maison ... et au travail	11
Si vous êtes en chômage	13
Quand vient le temps de la retraite	14
Les anciens combattants et les personnes à leur charge	17
 La santé et les enfants	 18
Planification familiale	20
Les aliments et médicaments	21
C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs	21
Gardez la forme !	22
Les ceintures de sécurité	23
 Les intérêts des consommateurs	 24
Pour la maison et le jardin	25

	Page
Vos droits et libertés	26
Condition féminine Canada	27
Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF)	28
Droits de la personne	28
Le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État	30
Les femmes autochtones	31
La loi vous protège	31
 Se connaître pour mieux comprendre les autres .	 32
Des films tournés par des femmes pour les femmes	 32
Statistiques démographiques	33
Ce n'est que le début	33

Un emploi à l'extérieur du foyer

Si vous cherchez du travail...

Jamais au cours de l'histoire les femmes n'ont-elles été aussi nombreuses sur le marché du travail. Le gouvernement du Canada croit qu'elles doivent se voir offrir, au même titre que les hommes, la possibilité de faire partie intégrante de la population active. Dans cette optique, il s'efforce d'améliorer le sort de toutes les Canadiennes.



Que vous soyez à la recherche d'un premier emploi ou que vous songiez à réintégrer le marché du travail ou à entreprendre une nouvelle carrière, vous n'avez qu'à vous adresser à l'un des quelque 450 Centres d'emploi du Canada (CEC) disséminés dans tout le pays. Les CEC aident à la fois les personnes qui cherchent du travail et les employeurs en repérant des candidats qualifiés pour les emplois offerts.

Tous les conseillers des CEC ont reçu une formation spéciale qui leur permet de comprendre les obstacles auxquels se heurte la main-d'œuvre féminine et de s'y attaquer. Étant sensibilisés aux besoins particuliers des femmes, ils sont bien placés pour encourager les employeurs à vous offrir un plus large éventail de postes. De nombreux CEC ont également retenu les services d'agents de liaison pour les femmes et de coordonnateurs de l'emploi des femmes qui peuvent vous renseigner sur les plus récents programmes et services offerts par le gouvernement fédéral et les provinces. En outre, ces agents assurent un lien vital entre les CEC et les groupes féminins.

Les Centres d'emploi offrent une foule de renseignements sur l'emploi : ils disposent entre autres de milliers de descriptions de fonctions ainsi que de listes des compétences requises et des programmes de perfectionnement. Ils peuvent vous faire passer des tests d'aptitudes et d'intérêts qui détermineront dans quelle mesure un type d'emploi donné vous convient et offrent des ateliers et des cours de formation d'une durée limitée pour vous aider à faire les premiers pas sur la voie d'une carrière satisfaisante et stimulante.

Il existe des Centres préparatoires à l'emploi pour femmes à Halifax, Chicoutimi, Toronto, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver. Certains d'entre eux offrent des services spéciaux pour les femmes autochtones, les immigrantes et les mères chefs de famille.

N'oubliez pas d'inclure dans vos démarches des visites régulières au Centre d'information sur l'emploi de votre

localité. Vous y trouverez, outre un comptoir de présentation, des tableaux où sont affichés des offres d'emploi et des renseignements sur les programmes et les services d'Emploi et Immigration Canada.

La Banque nationale d'emplois, c'est un ordinateur avec lequel on communique par téléphone et qui offre à la fois aux employeurs et aux chercheurs d'emploi des renseignements sur les postes vacants partout au Canada.

L'aide à la mobilité peut vous être utile si vous n'avez pas de travail, si vous êtes sous-employée ou sur le point d'être mise à pied. Vous pouvez toucher une aide financière si vous devez vous déplacer pour chercher du travail, si vous acceptez un emploi temporaire à l'extérieur, si vous devez suivre un cours de formation en dehors ou si vous avez besoin de services liés à l'emploi mais qui ne sont pas offerts dans votre localité. Vous devez toutefois faire la demande d'aide *avant* de vous déplacer ou de déménager.

Demandez au conseiller du CEC les séries *Carrières Canada* et *Carrières Provinces* qui donnent des renseignements à jour sur près de 700 professions. Dans certains CEC, vous pouvez dialoguer avec l'ordinateur CHOIX concernant vos intérêts, votre formation, vos compétences et bon nombre d'autres questions.

À la portée de tous

Dans votre recherche d'un emploi, vous avez peut-être négligé l'une ou l'autre des possibilités. Un conseiller de CEC pourra alors vous offrir le cours gratuit intitulé *Méthode dynamique de recherche d'emploi* qui vous apprend à découvrir vos propres aptitudes, à composer un curriculum vitae, à remplir un formulaire de demande et à vous présenter devant un employeur pour le convaincre de votre compétence.

Perfectionnez-vous

Le Programme national de formation peut vous aider à acquérir les compétences nécessaires pour occuper un emploi stable et mieux rémunéré. La formation préparatoire à l'emploi, l'initiation aux professions non traditionnelles et la formation préparatoire aux métiers s'adressent expressément aux femmes dans certaines localités, mais aussi aux hommes dans d'autres. Vous avez la possibilité, pendant que vous étudiez, de toucher une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage, de même que des indemnités si, par exemple, vous devez voyager, si vous avez des enfants à charge ou si vous devez vivre en dehors de votre foyer.

Si vous avez besoin d'un emploi dès maintenant, un conseiller pourra vous offrir la formation en cours d'emploi. On encourage aussi les femmes à apprendre un métier non traditionnel en versant à l'employeur 75 p. 100 du salaire de celles qui s'initient à un travail dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes, jusqu'à concurrence de 250 dollars par semaine.

Des programmes Extension pour femmes sont également en cours dans de nombreux centres au Canada. Quelques centres dispensent en outre un service de placement restreint. La formation spéciale offerte aux femmes pour apprendre un métier habituellement réservé aux hommes s'inscrit dans le cadre de la *Loi nationale sur la formation*.

Si vous n'avez pas d'expérience...

Il peut se révéler frustrant de chercher un emploi s'il s'agit du premier ou si vous revenez sur le marché du travail. La plupart des employeurs exigent de l'expérience. Les programmes de création d'emplois d'Emploi et Immigration Canada offrent à nombre de femmes la possibilité d'acquérir l'expérience qui leur ouvrira des portes tout en leur permettant d'être utiles à la collectivité. Tout groupe peut soumettre des propositions et se voir offrir des fonds pour mettre sur pied des programmes de création

d'emplois dans le cadre du Programme Canada au travail. Les femmes peuvent ainsi s'entraider tout en créant de l'emploi. Pour en savoir davantage, consultez les journaux ou communiquez avec le CEC de votre localité.

Programmes de création d'emplois

Lorsque la situation économique est telle que les industries hésitent à prendre de l'expansion, le gouvernement fédéral stimule les entreprises en créant des programmes conçus pour inciter les employeurs à créer de nouveaux emplois et à réduire ainsi le nombre des chômeurs.

Si, là où vous vivez, le taux de chômage est élevé, vous pourrez peut-être obtenir un emploi dans le cadre du Programme Canada au travail. Ce genre de situation tient parfois au fait qu'un employeur important de l'endroit a cessé toute activité.

Dans les régions aux prises avec ce genre de problème, le programme permet la création d'emplois d'une durée de 6 à 52 semaines pour aider la collectivité à se rétablir. Pour participer au programme vous devez être en chômage et présenter l'une des caractéristiques suivantes :

- avoir été licencié
- recevoir des prestations d'assurance-chômage
- avoir terminé votre période de prestations d'assurance-chômage
- recevoir de l'aide sociale.

Si vous êtes étudiant à plein temps et prévoyez poursuivre vos études à l'automne, vous pourrez peut-être obtenir un emploi d'été dans le cadre de l'un des programmes de création d'emplois. Voici comment.

- Le Programme Canada au travail suscite des emplois d'été. Comme dans le cas des autres activités du programme, les emplois offerts produiront des biens ou des services qui contribueront au bien-être de votre collectivité. Quant à vous, vous vivrez une expérience de travail intéressante.
- Le Programme Accès — carrière, pour sa part, offre des stages d'été permettant d'acquérir une expé-

rience liée au domaine d'études. Ces stages peuvent se répéter trois étés de suite afin que vous ayez la possibilité d'acquérir davantage d'expérience chaque année.

Si l'un ou l'autre programme vous intéresse, demandez des renseignements au CEC ou au CEC pour étudiants de votre localité. Le personnel des CEC pour étudiants pourra également vous renseigner au sujet des autres emplois d'été offerts dans votre localité.

Le gouvernement verse également des fonds à des organisations des localités touchées par un taux de chômage élevé. Ces fonds sont affectés à la mise en place d'entreprises génératrices d'emplois permanents. Demandez à votre conseiller du CEC s'il y a, dans votre localité, des emplois créés aux termes du programme de Croissance locale de l'emploi (CLE).

Bureau de la main-d'œuvre féminine— ministère du Travail

Le Bureau de la main-d'œuvre féminine milite en faveur de l'égalité des chances pour les femmes sur le marché du travail en examinant la législation du travail, les politiques et les programmes fédéraux, en recommandant les changements nécessaires et en proposant de nouveaux projets. Il publie des études et des rapports sur la situation de la femme au travail et fait des recommandations pour accroître la participation des femmes dans la population active. Il a entre autres effectué récemment des études sur les congés de maternité, le travail à temps partiel et la microtechnologie.

Le personnel du Bureau participe à des rencontres et à des conférences organisées par des syndicats, des employeurs, des gouvernements, des entreprises, le milieu scolaire et des organismes privés en plus de représenter le Canada à des conférences internationales axées sur la femme au travail.

Vous pouvez vous procurer une foule de rapports, de publications, de bibliographies et de coupures de presse sur tout ce qui concerne la femme au travail auprès du

centre de documentation du Bureau ou en écrivant à l'adresse suivante :

Bureau de la main-d'œuvre féminine
Ministère du Travail
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2

« Si la vie vous intéresse »

Le ministère de la Défense nationale a énormément accru l'éventail des possibilités offertes aux femmes dans les forces armées canadiennes. Il compte maintenant plus de 6 700 femmes en uniforme et témoigne d'une bonne longueur d'avance sur le secteur civil pour ce qui est des carrières non traditionnelles. En fait, 89 des 135 métiers et catégories vous sont maintenant accessibles. Le MDN pourra même vous envoyer à l'université parfaire vos compétences aux frais de l'État.

Pour vous enrôler dans les forces armées canadiennes, vous devez être citoyenne canadienne, avoir au moins dix-sept ans, satisfaire à certains critères de scolarité, pouvoir répondre aux normes médicales et réussir les tests de sélection. Pour en savoir plus long, communiquez avec le Centre de recrutement des forces canadiennes le plus près de chez vous (vous le trouverez dans les pages jaunes) ou écrivez au :

Directeur du recrutement et de la sélection
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Joignez les rangs de la GRC

La Gendarmerie royale du Canada, corps de police de grande réputation, fait appel aux méthodes de prévention et de détection du crime les plus modernes et les plus sophistiquées. Ses trois catégories d'emploi sont ouvertes aux femmes. Les membres réguliers font du travail

général de police, tandis que les gendarmes spéciaux et les membres civils sont chargés de tâches particulières. Les salaires, équivalents pour les hommes et pour les femmes, varient suivant le niveau du poste, le degré d'instruction et l'expérience.

Le personnel de la GRC compte aujourd'hui 1 370 femmes réparties comme suit : 441 membres réguliers, 220 gendarmes spéciaux et 709 membres civils. Vous devez, pour faire partie de la Gendarmerie, être âgée d'au moins 19 ans, être citoyenne canadienne, jouir d'une bonne santé physique et mentale, avoir obtenu un diplôme de fin d'études de 12^e année ou l'équivalent (ou un diplôme équivalent dans les provinces où il n'y a pas de 12^e année) et parler couramment l'une des deux langues officielles. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le détachement de la GRC le plus près de chez vous ou écrivez au :

Commissaire
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Vous êtes une travailleuse indépendante...

Si vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une petite entreprise, le document de travail du Secrétariat de la petite entreprise intitulé *Les femmes gestionnaires et propriétaires d'entreprises canadiennes* peut vous être fort utile. Pour en obtenir un exemplaire écrivez au :

Secrétariat de la petite entreprise
Ministère de l'Expansion industrielle régionale
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Vous pouvez également remplir et envoyer le bulletin de commande qui se trouve à la fin de la brochure pour obtenir la publication *Le Gouvernement du Canada et les petites entreprises*. On y décrit les nombreux program-

mes que le gouvernement fédéral offre aux propriétaires et gestionnaires.

La Fonction publique du Canada

La Commission de la Fonction publique du Canada s'est engagée à faire en sorte, par l'entremise de l'Office de la promotion de la femme (OPF), que le rapport entre le nombre de fonctionnaires masculins et le nombre de fonctionnaires féminins en vienne à refléter la proportion réelle de candidats et de candidates qualifiés. L'OPF contrôle et analyse les politiques du gouvernement fédéral en matière de personnel dans la mesure où elles concernent les femmes et élabore des énoncés de position pour faire avancer la cause des femmes au sein de la Fonction publique du Canada.

L'Office entretient des relations suivies avec les groupements féminins aux niveaux national, provincial et local, les syndicats de la Fonction publique, les maisons d'enseignement et les ministères fédéraux.

Si vous êtes déjà fonctionnaire ou si vous envisagez de joindre les rangs de la Fonction publique du Canada, l'Office de la promotion de la femme vous renseignera sur les modes d'engagement et de dotation, la façon de préparer les entrevues et les effets de la microtechnologie sur les femmes. Le centre de documentation de l'Office met à votre disposition des livres, des rapports, des magazines, des brochures et des coupures de presse récentes. Certaines publications comme *Le travail à temps partiel dans la Fonction publique*, *Faire carrière dans la Fonction publique* et *Les femmes et leur choix de vie* sont offertes gratuitement. Pour en savoir plus, écrivez à l'adresse suivante :

Office de promotion de la femme
Commission de la Fonction publique du Canada
L'Esplanade Laurier
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

De plus...

La Commission de la Fonction publique a créé récemment le Bureau de présentation et d'orientation professionnelle des femmes à l'intention des femmes très qualifiées qui occupent des postes de haute direction. Il les informe entre autres des possibilités d'emploi tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la fonction publique.

Pour en savoir davantage à ce sujet, écrivez au :

Bureau de présentation et d'orientation professionnelle des femmes
Commission de la Fonction publique du Canada
L'Esplanade Laurier
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Action positive

Le programme Action positive du gouvernement fédéral vise à assurer une juste représentation des femmes, des autochtones et des handicapés au sein de la Fonction publique du Canada. Les ministères sont tenus d'examiner leurs politiques et leurs pratiques en matière de personnel afin de déterminer si elles peuvent nuire à ces trois groupes.

Les résultats de l'examen serviront à préparer des plans d'action que tous les ministères devront avoir mis en œuvre avant le 1^{er} avril 1985. Ces plans viseront entre autres à éliminer les aspects négatifs des pratiques d'emploi et à fixer des objectifs quantitatifs pour améliorer la représentation de trois groupes. Des dispositions spéciales temporaires seront prises pour accélérer le plus possible la réalisation de ces objectifs.

Pour donner le coup d'envoi au programme Action positive, le Conseil du Trésor a annoncé, en sa qualité d'employeur fédéral, que le nombre de femmes dans la catégorie de gestion doublera d'ici 1988.

Pour de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

Division des communications
Conseil du Trésor du Canada
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Sécurité du revenu

Comme de plus en plus de femmes gèrent leur propre budget, nous avons dressé ci-après une liste des programmes fédéraux de sécurité du revenu qui pourraient vous intéresser tout particulièrement.

Aide à la maison ... et au travail

L'allocation familiale est versée chaque mois aux parents ou au tuteur légal de tout enfant de moins de 18 ans qui vit encore sous le toit familial. Y ont droit les citoyens canadiens, les immigrants reçus ou les nationaux qui paient des impôts depuis au moins un an et, dans certains cas, les Canadiens qui vivent à l'étranger.

Vous pouvez vous procurer les formulaires de demande dans les bureaux de poste et les hôpitaux. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau des allocations familiales le plus près de chez vous (vous le trouverez dans les pages bleues de l'annuaire).

Aux fins de l'impôt, vous pouvez bénéficier d'une exemption de 710 dollars par enfant à charge de moins de 18 ans. Si vos enfants ont entre 18 et 21 ans, s'ils ont plus de 21 ans et sont étudiants à plein temps, ou s'ils sont infirmes et entièrement à votre charge, vous pouvez réclamer jusqu'à 1 300 dollars.

Si vous êtes célibataire, séparée, divorcée ou veuve et que l'un de vos proches est entièrement à votre charge, vous avez droit à l'équivalent de l'exemption de marié(e).

Il s'élève, en 1983, à 3 300 dollars si le revenu de la personne à charge n'a pas excédé 570 dollars au cours de l'année d'imposition. Vous avez droit à l'exemption même si cette personne ne vit sous votre toit que durant les congés scolaires. Consultez votre Guide de l'impôt pour calculer les déductions auxquelles vous avez droit si le revenu de la personne à votre charge est supérieur au total précisé plus haut.

En 1983 est né une nouvelle notion, celle de la « personne qui assume les frais d'entretien de l'enfant », et il concerne le crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfants. Il tient compte du fait que deux personnes peuvent vivre ensemble et subvenir toutes deux aux frais d'entretien de l'enfant. Dans ce cas, le crédit est normalement accordé à la personne dont le revenu est le plus bas.

Si vous avez en main tous les reçus nécessaires, vous pouvez être en mesure de déduire jusqu'à 2 000 dollars par enfant (jusqu'à concurrence de 8 000 dollars par famille) au titre des frais d'entretien de l'enfant. Il peut s'agir, par exemple, des frais de garde et de garderie, qui peuvent atteindre 60 dollars par enfant, mais au plus 240 dollars par semaine par famille pour la pension dans une institution scolaire et une colonie de vacances. Ces dépenses doivent avoir été engagées pour vous permettre de travailler, de gérer votre entreprise ou de suivre des cours de formation professionnelle.

Si votre revenu annuel est inférieur à 26 330 dollars, vous pouvez réclamer un crédit d'impôt de 343 dollars par enfant admissible. Dans le cas contraire, il faut calculer cinq pour cent de l'excédent de revenu et le soustraire du crédit alloué. N'oubliez pas que ce crédit sera d'abord déduit de tout impôt que vous devez déjà. Pour avoir droit au crédit, vous devez remplir une déclaration d'impôt pour chacune des années pour lesquelles vous êtes admissible. Les parents uniques qui ont touché des chèques d'allocation familiale en janvier y ont droit. Si vous êtes mère unique mais que vous vivez avec une personne qui subvient aux besoins de vos enfants, vous devez inclure son revenu net dans votre déclaration.

Quant aux couples mariés, ils doivent faire la réclamation au nom de celui des deux conjoints qui touche l'allocation familiale.

Si vous avez la garde de votre enfant ou si vous recevez une pension alimentaire par suite de la décision d'un tribunal ou d'une entente de séparation, vous devez inclure cette pension dans votre revenu, même si celle-ci est destinée à l'enfant, de même que la pension que vous touchez. Si, par contre, vous versez une pension alimentaire, vous pouvez la déduire de votre déclaration d'impôt.

Pour obtenir plus de précisions, communiquez avec l'un des bureaux de district du ministère du Revenu ou consultez votre guide de l'impôt.

Entre autres publications utiles que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de district, citons *Le parent unique*, *L'étudiant*, *Frais de garde d'enfants*, *Crédit d'impôt pour enfants* et le *Bulletin IT-118R Pensions alimentaires et allocations indemnitaires*.

Si vous êtes en chômage

Si vous avez occupé un emploi et payé des cotisations d'assurance-chômage pendant au moins vingt semaines au cours de la dernière année, vous pouvez faire une demande de prestations d'assurance-chômage. Même si, en réalité, vous ne faites que récupérer l'argent que vous avez versé en cotisations, vous devez, quand vous retirez des prestations, continuer de chercher activement du travail. Vous pouvez avoir droit à des prestations spéciales si vous êtes malade ou blessée ou si vous êtes âgée de 65 ans ou plus ; les femmes enceintes qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent recevoir des prestations de maternité pendant une période maximale de 15 semaines consécutives avant et après l'accouchement.

Si vous entrez en chômage, vous devriez prendre soin de demander à votre dernier employeur de vous remettre un formulaire de décharge. En fournissant ce formulaire et votre numéro d'assurance sociale au Centre d'emploi du

Canada de votre localité, vous accélérerez le traitement de votre demande et le versement de vos prestations d'assurance-chômage.

Dès que vous atteignez l'âge de 65 ans, vous cessez de payer des cotisations d'assurance-chômage et d'être admissible à des prestations, même si vous continuez de travailler.

À 65 ans, toute personne qui a occupé un emploi et payé des cotisations d'assurance-chômage pendant un minimum de 20 semaines au cours de l'année précédente a droit à une prestation unique spéciale, mais elle doit en faire la demande.

Vous trouverez plus de précisions à ce sujet dans la brochure intitulée *À l'âge de 65 ans*, distribuée, ainsi que les formules de demande, à tous les Centres d'emploi du Canada. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au Centre d'emploi du Canada de votre localité.

Quand vient le temps de la retraite ...

Les citoyens du troisième âge peuvent bénéficier de divers programmes et services du gouvernement fédéral.

Toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus qui sont des citoyens canadiens ou qui résident légalement au Canada et qui répondent aux conditions de résidence ont droit à une pension de sécurité de la vieillesse.

Cette pension varie selon l'indice des prix à la consommation et est indexée tous les trois mois. Elle n'est cependant pas réduite si le coût de la vie vient à baisser. Cette pension n'est pas versée automatiquement ; vous devez en faire la demande.

Vous pouvez aussi avoir droit à un Supplément de revenu garanti, ajouté chaque mois à votre pension de sécurité de la vieillesse, si vous n'avez pas d'autres revenus ou s'ils sont faibles. Le revenu de votre conjoint est pris en compte dans le calcul du supplément.

Votre conjoint peut aussi recevoir une allocation s'il a entre 60 et 65 ans et si la somme de vos revenus n'excède pas un certain total.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) assure une pension de retraite et une indemnité en cas d'incapacité aux travailleurs canadiens ainsi que des prestations à leurs survivants en cas de décès. La majorité de la population active du Canada est inscrite à ce régime, sauf au Québec, qui possède son propre régime, le Régime des rentes du Québec. Actuellement, certains types d'emploi ne sont pas admissibles au régime ; c'est le cas de certains emplois à temps partiel. Pour avoir droit à une pension, vous devez avoir payé des cotisations au RPC pendant un minimum d'un an.

Si vous devenez invalide avant l'âge de 65 ans et que vous avez versé des cotisations au régime pendant un an, vous recevrez une pension pour vous-même et les personnes à votre charge jusqu'à ce que vous soyez rétablie.

En cas de décès d'un des conjoints, une prestation globale de décès est versée à la succession, et le conjoint survivant peut avoir droit à une pension. Vos enfants recevront des prestations jusqu'à l'âge de 18 ans, ou jusqu'à 25 ans s'ils continuent de fréquenter l'école à plein temps.

Les crédits du RPC accumulés par l'un ou l'autre conjoint pendant un mariage peuvent être divisés à parts égales en cas de divorce ou d'annulation légale du mariage. Pour être admissible à ce partage, il faut que vous ayez rompu légalement avec votre conjoint le 1^{er} janvier 1978 ou après, que vous ayez vécu avec lui au moins 36 mois consécutifs pendant le mariage, que votre rupture soit reconnue par le droit canadien et que votre demande ait été faite dans un délai de trois ans après le divorce ou l'annulation du mariage.

Le partage des prestations ne se fait pas automatiquement. Vous devez présenter votre demande par l'entremise d'un bureau de district ou d'un bureau local du RPC.

Une fois la demande traitée, les deux parties sont avisées des résultats et reçoivent un relevé indiquant les sommes portées au crédit de chacune avant et après le partage. Vous disposez alors d'un délai de 30 jours pour

retirer votre demande si vous désirez le faire. Les deux parties peuvent en appeler de la décision.

Le Régime de pensions du Canada a des bureaux dans la plupart des grands centres du Canada (sauf au Québec). Les agents des bureaux locaux qui sont établis à l'extérieur des grands centres vous aideront à présenter une demande de prestation en vous expliquant la marche à suivre et en vous aidant à remplir les formulaires. Vous devez pouvoir fournir votre numéro d'assurance sociale, une preuve de votre âge et, s'il y a lieu, un certificat de mariage et une attestation de divorce ou de séparation légale.

Pour de plus amples renseignements sur les allocations familiales, le Programme de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, communiquez avec le bureau situé le plus près de chez vous (vous le trouverez dans l'annuaire téléphonique) ou écrivez à l'adresse suivante :

Programmes de la sécurité du revenu
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0L4

Les gouvernements des dix provinces et des deux territoires administrent leurs propres programmes d'aide sociale qui sont destinés à répondre aux besoins particuliers de leur population. Le gouvernement fédéral assure la moitié du financement de ces programmes dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

En plus de répondre aux besoins fondamentaux, ces programmes peuvent s'étendre à d'autres domaines comme les soins de santé non assurés, les soins à domicile, les services d'aide familiale, la garde de jour, la consultation et la réadaptation. Pour plus de renseignements,

adressez-vous au ministère compétent du gouvernement provincial ou écrivez à l'adresse suivante :

Régime d'assistance publique du Canada
Direction générale des programmes des services sociaux
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5

Les anciens combattants et les personnes à leur charge

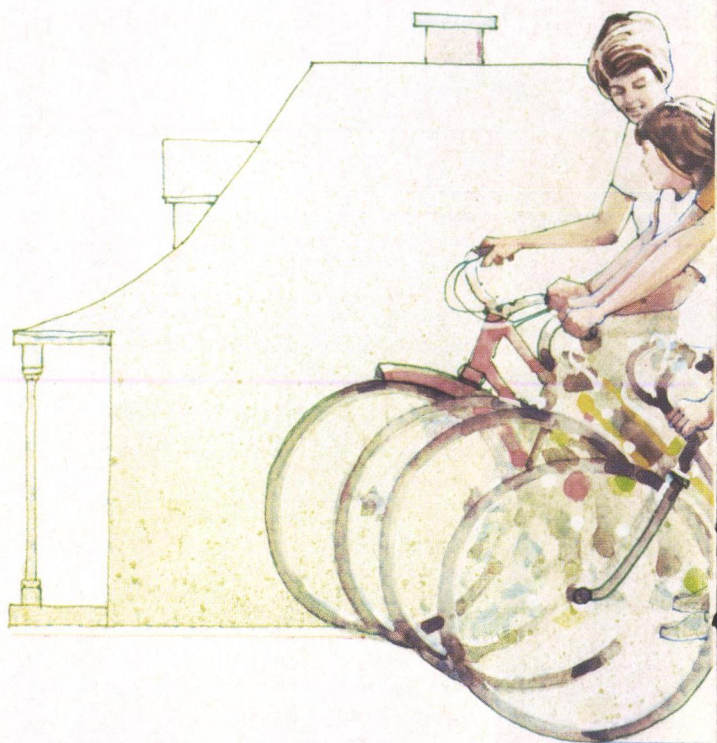
Le gouvernement canadien offre les services suivants aux vétérans des forces armées du Canada, du Commonwealth ou des pays alliés : des rentes d'invalidité, des allocations d'ancien combattant, des pensions pour les personnes à charge, des soins médicaux, des services de consultation, un programme de bourses d'études pour leurs enfants et le Programme pour anciens combattants. Si vous ou votre conjoint avez fait partie de services connexes comme la Marine marchande canadienne, il se peut que vous soyez également admissible à des prestations. Pour plus de renseignements, téléphonez au bureau des Affaires des anciens combattants le plus près de chez vous ou écrivez aux adresses suivantes :

Direction des affaires publiques
Affaires des anciens combattants Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0P4

Le chef des Affaires publiques
Affaires des anciens combattants Canada
Édifice Dominion
Angle des rues Queen et Richmond
Charlottetown (Î-P-É)
C1A 8M9

La santé et les enfants

Le Conseil national du bien-être distribue de nombreuses publications intéressantes pour les femmes. Ces publications portent, entre autres, sur les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les parents uniques, les effets de la malnutrition chez les enfants vivant dans la pauvreté et les besoins nutritifs des nouveaux-nés et des femmes enceintes. Pour obtenir ces



brochures et une liste des autres publications disponibles,
il suffit d'écrire à l'adresse suivante :

Conseil national du bien-être
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Le gouvernement fédéral fournit tout un éventail de services d'aide et d'information par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la garde de jour. Cet organisme a été créé pour vous tenir au courant de tout ce qui concerne la garde de jour et le développement des enfants



en bas âge. Il sert aussi de lieu de rencontre pour les personnes et les groupes qui désirent échanger des idées et des renseignements.

Pour plus de précisions, écrivez à l'adresse suivante :

Centre national d'information sur la garde de jour
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Les femmes prennent de plus en plus conscience des effets que leurs habitudes en matière d'hygiène personnelle peuvent avoir sur la qualité de la vie à la maison et au travail. La Direction générale de la promotion de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social vous encourage et vous aide à améliorer votre bien-être physique, mental et social grâce à divers programmes sur la nutrition, l'allaitement maternel, l'indépendance fonctionnelle, la vie familiale et le développement de l'enfant, ainsi que sur l'usage et l'abus de l'alcool, du tabac et des médicaments. Le Programme de promotion de la santé a été établi en vue d'appuyer la réalisation de projets collectifs dans les domaines de la santé, de la formation et du perfectionnement. Pour obtenir plus de renseignements et des brochures gratuites, écrivez à l'adresse suivante :

Direction générale de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Planification familiale

Le gouvernement du Canada offre un vaste éventail de publications, de films et de présentations audio-visuelles sur le contrôle des naissances. Des trousseaux sont mis à

la disposition des particuliers, des organismes et des écoles. Pour plus de renseignements sur la planification familiale, écrivez à l'adresse suivante :

Planification familiale
Direction générale de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Les aliments et médicaments

La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'emploie à éliminer les risques associés à la consommation ou à l'usage de produits alimentaires, de médicaments, de produits de beauté, d'instruments médicaux et d'appareils émettant des radiations. Si vous avez des inquiétudes au sujet d'un produit, ou si vous avez des raisons de croire qu'il n'a pas été donné suite à une plainte que vous avez formulée, écrivez à l'adresse suivante :

Direction générale de la protection de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0L2

C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs

Avez-vous des inquiétudes au sujet de la consommation ou de l'abus des tranquillisants légers et des boissons alcooliques ? Si c'est le cas, la trousse d'information qu'offre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait vous intéresser. Cette trousse, intitulée *C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs* contient, en plus d'un tableau à feuilles volantes et d'un guide, un film en

couleur qui décrit les pressions qui portent à la consommation de boissons alcooliques et de médicaments, les réactions que vous pourriez avoir en mélangeant les deux et les effets à court et à long termes de la consommation de ces produits sur votre santé mentale et physique. Elle est offerte à tout le monde, mais comme il n'en existe pas un assez grand nombre pour répondre à la demande, vous êtes priée d'indiquer l'usage précis que vous comptez en faire. Pour plus de renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs
Direction générale de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Gardez la forme !

Le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur Canada a été établi en vue d'encourager toutes les femmes canadiennes à améliorer leur condition physique et de promouvoir leur participation à toutes les activités sportives. Il a en outre pour objectif d'abolir certaines des barrières d'ordre sexuel qui les ont traditionnellement empêchées de participer pleinement aux programmes de conditionnement physique et de sport. Pour de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

Programme pour les femmes
Condition physique et Sport amateur Canada
Immeuble Journal, tour sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6

Les ceintures de sécurité

On a prouvé que les sacs de bébé, les harnais d'auto pour enfants et les ceintures de sécurité ordinaires épargnent des vies. Pourtant, la moitié seulement des conducteurs canadiens y ont recours régulièrement et pourtant c'est à vous d'assurer votre protection et celle de vos enfants. Vous pouvez obtenir plus de renseignements à ce sujet en écrivant à l'adresse suivante :

Affaires publiques
Transports Canada
Place de ville
Tour C, 21^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Les intérêts des consommateurs

Pour votre protection et celle de votre famille, le gouvernement du Canada effectue chaque année un million et demi d'inspections d'articles de tous genres, allant des jouets aux bûches artificielles pour foyer. Si malgré tout, l'achat de biens ou de services vous occasionne un problème, vous pouvez demander de l'aide au bureau de protection des consommateurs de votre voisinage ou à une association de consommateurs (voir l'annuaire téléphonique), ou écrire à l'adresse suivante :

Services aux consommateurs
Consommation et Corporations Canada
Place du Portage, tour 1
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

Le ministère de la Consommation et des Corporations distribue également toute une série de dépliants et de brochures utiles sur des sujets comme les appareils à faible consommation d'énergie, l'étiquetage des produits alimentaires et non alimentaires et les achats par commande postale. Les parents pourraient trouver particulièrement intéressante la publication intitulée *Votre enfant est-il en sécurité ?*

Vous pourrez obtenir une liste de ces publications en écrivant à l'adresse suivante :

Centre de distribution
Direction des communications
Consommation et Corporations Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9

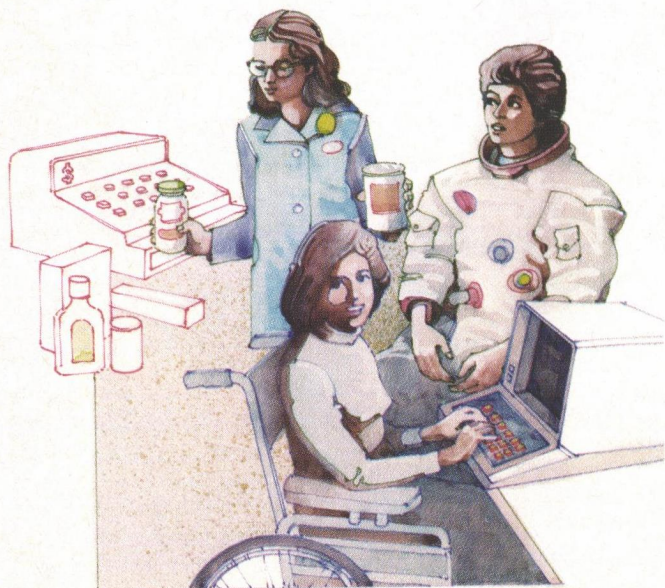
Pour la maison et le jardin

Agriculture Canada offre diverses publications qui s'adressent non pas uniquement aux familles rurales, mais à l'ensemble de la population. Les brochures portant sur la mise en conserve et la congélation des aliments, la préparation et la cuisson des viandes, la culture des plantes de jardin et la lutte contre les insectes et autres animaux nuisibles à l'intérieur et autour de la maison sont particulièrement utiles.

Pour obtenir de plus amples renseignements et une liste des publications, écrivez à l'adresse suivante :

Direction des communications
Agriculture Canada
Immeuble Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C7

Demandez la publication n° 5155 intitulée *Publications gratuites d'Agriculture Canada*.



Vos droits et libertés

La Constitution canadienne, qui a été rapatriée le 17 avril 1982, contient des dispositions visant expressément à améliorer la condition de la femme dans la société canadienne.

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit que, d'ici à 1985, tous les citoyens canadiens auront droit à la même protection contre toute discrimination de la part des gouvernements pour des motifs fondés sur des considérations de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, d'âge, de sexe ou l'incapacité physique ou mentale.

Pour la première fois de notre histoire, nos lois établissent clairement que l'égalité juridique des femmes n'est pas un droit à acquérir, mais un *fait* établi.

Étant donné que ces garanties constitutionnelles sont d'un genre tout à fait nouveau au Canada, elles ne peuvent entrer en vigueur du jour au lendemain. En fait, la *Loi*



constitutionnelle de 1982 prévoit un délai de trois ans à partir de la date du rapatriement de la Constitution au Canada. Pendant cette période, les gouvernements fédéral et provinciaux passeront leurs lois en revue afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux dispositions de la Charte en matière d'égalité.

Pour plus de renseignements sur la Constitution canadienne, écrivez à l'adresse suivante :

Centre d'information sur
l'unité canadienne
CP 1986, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 6G6

Condition féminine Canada

Cet organisme du gouvernement, qui relève directement du ministère fédéral chargé de la Condition féminine, a pour tâche de veiller à ce que les besoins et les préoccupations des femmes soient pris en considération dans les lois, politiques et programmes fédéraux. Il recommande aux autres organismes fédéraux des modifications à apporter aux politiques, et se tient en contact avec les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les conseils consultatifs et les organisations féminines de tout le pays. Il veille également à ce que les délégations canadiennes qui se préparent à participer à des conférences internationales soient bien informées des questions qui préoccupent les femmes canadiennes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Condition féminine Canada
151, rue Sparks, pièce 1005
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF)

Le CCCSF est un organisme indépendant qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre chargé de la Condition féminine. Ses trente membres et ses bureaux régionaux de Vancouver, Winnipeg et Montréal font écho à vos besoins et à vos préoccupations et maintiennent une liaison constante avec les groupements féminins de tout le pays.

Le conseil consultatif présente au gouvernement fédéral des rapports et des recommandations sur des sujets comme les mauvais traitements infligés aux femmes, les pensions, le vieillissement, l'emploi, le travail à temps partiel, la microtechnologie, le viol, la pornographie et l'inceste.

Le CCCSF a établi un Centre national d'information sur les pensions qui administre un service de renseignements par téléphone (dont le numéro est (613) 995-8284), une Banque de talents contenant une longue liste de noms de femmes compétentes dans toutes les sphères d'activités et professions, et un centre de documentation et de recherche. Ce dernier est doté d'une bibliothèque d'ouvrages féminins, et dispose d'exemplaires des rapports du Conseil, de coupures de journaux et de bibliographies. Vous pouvez obtenir une liste des publications distribuées par le CCCSF en écrivant à l'adresse suivante :

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme
CP 1541, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Droits de la personne

La Loi canadienne sur les droits de la personne, adoptée par le Parlement le 14 juillet 1977 et modifiée le

1^{er} juillet 1983, déclare que « tous ont droit ... à l'égalité des chances d'épanouissement, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, l'état de personne grâciée ou la déficience ». Le terme « déficience » désigne toute incapacité physique ou mentale présente ou antérieure, y compris toute dépendance présente ou antérieure à l'égard de l'alcool ou des drogues, et le défigurement.

La Loi, dont l'exécution relève de la Commission canadienne des droits de la personne, s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux, aux sociétés de la Couronne ainsi qu'aux institutions et entreprises (banques, compagnies d'aviation et sociétés ferroviaires) soumises à l'autorité du gouvernement fédéral, en ce qui concerne leurs politiques d'emploi et leurs rapports avec le public. Tous les employeurs relevant de l'autorité fédérale sont tenus d'accorder aux hommes et aux femmes une rémunération égale pour un travail de même valeur.

Toute femme devrait savoir qu'il ne doit pas lui être plus difficile qu'à un homme d'obtenir un emploi ou une promotion, de bénéficier de services comme les prêts bancaires, de se faire admettre dans certains établissements ou d'utiliser certaines installations. Elles n'ont pas à tolérer le harcèlement sexuel ou à subir un traitement discriminatoire parce qu'elles sont enceintes.

Une femme ne devrait pas non plus être défavorisée ou traitée différemment des autres personnes pour l'unique raison qu'elle est mariée ou célibataire, qu'elle vit avec quelqu'un, qu'elle est séparée ou divorcée ou qu'elle a des enfants.

Pour de plus amples renseignements sur les droits de la personne, écrivez à l'adresse suivante :

Commission canadienne des droits de la personne
Ottawa (Ontario)
K1A 1E1

Vous pouvez également vous adresser à un des bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winni-

peg, Edmonton ou Vancouver. Les appels à frais virés sont acceptés.

Dans les domaines relevant de la compétence des provinces, votre protection est assurée par les lois provinciales sur les droits de la personne. Les provinces ont leurs propres lois antidiscriminatoires, qui s'apparentent beaucoup à la législation fédérale.

Le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État

Ce programme sert à fournir une aide financière, des conseils et des renseignements aux organisations de femmes et à d'autres groupes bénévoles pour l'exécution d'activités et de programmes qui favorisent l'égalité de la femme dans la société canadienne. Un programme de subventions a été mis sur pied pour contribuer au financement de conférences, d'ateliers collectifs, de bulletins d'information et d'autres activités.

Le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État offre les publications suivantes aux groupements et organismes de femmes : *Liste des groupes de femmes—Canada 1983* (répertoire des groupements nationaux et régionaux, des centres d'aide aux victimes de viol et des foyers de transition) ; le *Catalogue de référence de la femme* (guide commenté des trousseaux de documents et de matériel audio-visuel portant sur les questions qui intéressent les femmes au Canada) ; le *Bulletin de ressources* (publication trimestrielle faisant le point sur les activités des groupes, les nouvelles ressources et les conférences) ; *Programme de promotion de la femme—Renseignements généraux* (description générale des fonctions du bureau).

Pour plus de renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

Programme de promotion de la femme
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Les femmes autochtones

Le Programme de promotion des femmes autochtones du Secrétariat d'État est le seul programme fédéral auquel les femmes autochtones ont exclusivement accès. Ce service administre un budget annuel de 951 000 \$ servant à subventionner les organisations de femmes autochtones à l'échelle nationale et régionale. Pour de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

Programme de promotion des femmes autochtones
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

La loi vous protège

Le ministère du Solliciteur général du Canada dirige actuellement des travaux de recherche en vue de déterminer précisément comment réagit notre système de justice pénale lorsque vous êtes victime de violence. Ces recherches visent à modifier les méthodes existantes et à améliorer l'aide accordée aux victimes de violence, y compris le viol. Une étude fort intéressante est la *Bibliographie sur le viol et plus particulièrement sur la recherche au Canada dans ce domaine*. Pour plus de précisions, écrivez à l'adresse suivante :

Division des communications
Solliciteur général du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Se connaître pour mieux comprendre les autres

Des films tournés par des femmes pour les femmes

Le Programme pour les femmes, ou Studio D, de l'Office national du film met en évidence des cinéastes féminins et attire l'attention sur les problèmes des femmes en suscitant une prise de conscience personnelle, sociale et politique. Il produit des films tournés par des femmes pour les femmes, et qui vont des documentaires aux œuvres dramatiques en passant par les films d'animation. En 1983, le film *Si cette planète vous tient à cœur* produit par le Studio D de l'ONF a remporté un oscar à Hollywood. Le film *C'est surtout pas de l'amour—un film sur la pornographie* demeure une des plus importantes contributions de l'ONF à la promotion de la femme. Pour emprunter un film ou organiser une projection, adressez-vous au bureau de distribution de l'ONF de votre localité. Le catalogue de l'ONF intitulé *Beyond the Image* énumère les titres de 150 films sur des sujets intéressant les femmes. Pour plus de renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

Office national du film
Studio D
CP 6100, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3H5

Statistiques démographiques

Les diverses études effectuées par Statistique Canada sur la situation de la femme dans la société canadienne intéressent particulièrement les chercheurs, mais elles présentent aussi un intérêt général pour les femmes. Voici quelques titres d'études disponibles : *Population active féminine du Canada*, *Les familles monoparentales*, *Les modes d'habitation des femmes âgées au Canada* et *Enquête sur la garde des enfants*. Pour une liste complète des publications distribuées par Statistique Canada, écrivez à l'adresse suivante :

Publications
Ventes et services
Statistique Canada
Immeuble Principal
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0V7

Ce n'est que le début

Le gouvernement du Canada distribue des centaines de publications susceptibles de vous intéresser. Nous avons essayé, dans ces quelques pages, de vous donner une idée de la documentation disponible, des bureaux auxquels vous pouvez vous adresser pour l'obtenir et de la façon dont vous pouvez bénéficier des programmes et services gouvernementaux. Il est évidemment impossible d'énumérer tous les documents disponibles, mais la liste de publications que nous donnons ci-après, avec l'adresse des organismes qui les distribuent, peuvent constituer un bon point de départ si vous désirez obtenir plus d'informations.

1. *Les infractions sexuelles*, dixième rapport au Parlement de la Commission de réforme du droit.
Commission de réforme du droit
Division des publications
130, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0L6
2. *La microélectronique au service de la collectivité*, rapport du Groupe de travail sur la microélectronique et l'emploi
Bureau de la main-d'œuvre féminine
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
3. *La femme à Radio-Canada*, rapport du Groupe de travail de Radio-Canada sur la condition de la femme
Société Radio-Canada
Centre d'information
CP 8478
1500, avenue Bronson
Ottawa (Ontario)
K1G 3J5

The following publications describing federal programs and services are available free of charge. Should you wish to receive any or all of these publications please complete the order form.

- 300-E The Government of Canada at your service
- 301-E The Government of Canada and the working person
- 302-E The Government of Canada and the consumer
- 303-E The Government of Canada and world affairs
- 304-E The Government of Canada and the small business

Should you require more than one of these items, please write a brief letter explaining how they will be distributed and to whom.

- 305-E The Government of Canada and the senior citizen
- 308-E The Government of Canada and youth
- 309-E The Government of Canada and agriculture
- 310-E The Government of Canada and women
- 321-E The Government of Canada and the construction industry

PLEASE USE BLOCK LETTERS

NAME

ADDRESS

CITY

PROVINCE

POSTAL CODE



IMPORTANT

310—F (1-84)

(Voir au verso pour les commandes en français.)

Mail this coupon to the appropriate address in the province in which you live. See the inside back cover for addresses.



CASES POSTALES DU CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE

TERRE-NEUVE

Publications Canada
CP 12066
Succursale A
St. John's (T -N)
A1B 3T5

ÎLE-DU- PRINCE-ÉDOUARD

Publications Canada
CP 17000
Charlottetown, (Î-P-É)
C1A 8S7

NOUVELLE-ÉCOSSE

Publications Canada
CP 9308
Succursale A
Halifax (N-É)
B3K 5N5

NOUVEAU-BRUNSWICK

Publications Canada
CP 1981
Succursale A
Fredericton (N-B)
E3B 5G4

QUÉBEC

Publications Canada
CP 430
Succursale de Lorimier
Montréal (Québec)
H2H 2N7

ONTARIO

Publications Canada
CP 1986
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 6G6

MANITOBA

Publications Canada
CP 368
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2H6

SASKATCHEWAN

Publications Canada
CP 4554
Regina (Saskatchewan)
S4P 3Y3

ALBERTA

Publications Canada
CP 1990
Edmonton (Alberta)
T5J 2P3

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Publications Canada
CP 7800
Vancouver (C-B)
V6B 4E7



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada